

Rémi DELATTE

Député de la Côte d'Or
Maire de Saint-Apollinaire

DISPOFI
Monsieur Gilles MANENT
Les Portes d'Espagne – Bât. A2
99, rue d'Espagne
31100 TOULOUSE

Dijon, le 4 décembre 2013

Dossier n° 2013-901/JFD/CD

Monsieur,

Par votre courrier reçu le 28 novembre dernier, vous attirez mon attention sur la baisse du pouvoir d'achat entraînée par la suppression du dispositif d'exonération des heures supplémentaires, d'une part, et de l'imposition de la participation de l'employeur aux complémentaires « santé », d'autre part.

Sur le premier point, je vous informe que les groupes d'opposition UDI/UMP ont déposé une proposition de loi en cours de discussion à l'Assemblée nationale, visant à exonérer les heures supplémentaires avec deux volets :

-Un volet fiscal qui permet d'exonérer d'impôt sur le revenu les heures supplémentaires et complémentaires effectuées.

-Un volet social qui permet, pour les salariés, une réduction de cotisations sociales au titre des heures supplémentaires et complémentaires et, pour les employeurs, une déduction forfaitaire des cotisations patronales au titre des heures supplémentaires uniquement.

Toutefois, par rapport à la loi TEPA que nous avons votée lors de la précédente mandature, la proposition de loi 2013 est plus ciblée afin d'éviter les effets d'aubaine et, pour un coût à priori moins important, les exonérations au titre de l'IR ne pouvant s'appliquer au-delà de 2 SMICS.

Sur le second point, il faut bien admettre que loin de créer une dynamique alternative et de lutter structurellement contre la crise, le gouvernement contribue à l'aggraver depuis son arrivée au pouvoir. Le pouvoir d'achat des Français est lourdement attaqué avec une multitude de taxes qui s'abattent sur les ménages : 2,2 Mds d'augmentation de charges pour les salariés, auxquels il faut

ajouter 3,2 Mds d'impôts supplémentaires pour les retraités d'ici 2020 dans le cadre de la réforme des retraites, un nouvel abaissement de quotient familial pour 1 Md d'euros, la suppression de l'exonération sur les complémentaires santé pour 1,3 Md d'euros... Il faut y ajouter la hausse de la TVA en janvier prochain (6,5 Mds).

Cette politique est de plus un handicap à la compétitivité de nos entreprises avec 17 Mds d'impôts supplémentaires votés depuis 2012, auxquels il faut ajouter, entre autres, une augmentation de l'impôt sur les sociétés pour 2,5 Mds dans le PLF 14 et un CICE inefficace et complexe qui remplace la TVA compétitivité.

La taxation des employeurs sur les complémentaires « santé », que la loi leur impose dorénavant, est un nouveau coup porté dans le cadre de ce matraquage fiscal généralisé. Nous nous sommes opposés à ce dispositif lors de sa présentation par le gouvernement. Nous n'avons hélas pas été entendus, mais nous restons mobilisés pour en obtenir l'abrogation.

Vous pouvez compter sur mon soutien.

Restant à votre disposition,

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes salutations les meilleures.



Rémi DELATTE